

PV AG ARILS 2024
25 mai 2024 local du SSP

Personnes présentes en présentiel :

Benjamin Palama (BP), Lorette Gervais (LG), Anne-Claude Prélaz Girod (ACPG), Catherine Delétra (CDe), Claire Colas (CC), Cindy Golinucci (CG), Marie-Jo Erb (MJE), Maude Lançon (ML), Isabelle Sémoroz-Grec (ISG), Cécile Paillissé (CP), Mélanie Monnard (MM), Lorette Gervais (LG), Micael Prekel, (MP)

Personnes présentes à distance :

Angélique Rossier (AR), Clarisse Raboud (CR), Eve Alvarenga (EA), Isabelle Ansermet (IA), Caroline Dudek (CDu), Christelle Morisseau (CMor)

Personnes excusées :

Christel Molleyres (CMol), Nathalie Trolliet (NT), Cathy Tena (CT), Fernande Trigo (FT) (procuration I Ansermet) Karine Porchet (KP) (procuration Claire), Florence Treuthard (FT), Mathilde Reynard (MR) et Stéphane Gobert (SG)

3 membres absents

1. Adoption ordre du jour

Adopté à l'unanimité (interversion point 7 et 8)

2. Point sur les modalités de vote

Les votes ne sont pas anonymes. Vote à distance possible par procuration (maximum une procuration par membre).

3. Nomination scrutateur

Isabelle Semoroz Grec

4. Adoption du PV du 6 mai 2023

Accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteure Isabelle Semoroz-Grec.

5. Rapport trésorière

Rapport et comptes fournis en annexe.

Année simple du point de vue comptable, argent à disposition pour formation.

Point à discuter : évoqué lors de la vérification des comptes : constat que peu d'interprètes demandent leurs jetons de présence. Importance que les membres se fassent rembourser, valorisation du travail effectué. Envoyer les demandes de remboursement (jetons de présence) à Isabelle avec délai au 10 décembre de chaque année pour que l'ARILS ait vue sur le travail effectué. Le formulaire à remplir pour les demandes de remboursement se trouve dans l'espace membre du site de l'ARILS, IA enverra le document à tout le monde.

IA et vérificateurs comptes proposent pour les postes du comité (ML et CR) que le travail effectué pour la présidence soit reconnu et pris en compte, par exemple en remboursant une partie de leur cotisation annuelle. Demande qu'il y ait vote à l'ARILS pour décider du montant attribué à ce poste.

ML et CR : atteignent leurs limites et auraient besoin de se décharger car beaucoup sur les épaules du comité > sera discuté au point 9.

ISG : organisation de l'ARILS en comité restreint et commissions, énorme charge sur le comité donc prévoir un montant en plus. Importance que le travail soit référencé pour qu'il soit reconnu et payé via jetons.

IA fait appel à cotisation après l'AG (montant exact peut différer d'une année à l'autre).

Pour proposition remboursement d'une partie de la cotisation, CC signale que s'il y a un changement au niveau des cotisations (comité du personnel Procom avec cotisation séparée de l'ARILS) cette proposition (rbt cotisation présidente) ne pourra pas être appliquée.

MP : Les jetons de présence semblent être un système de rémunération qui tient compte du temps pris par chacun dans les différentes commission ou comité > importance de noter le travail effectué.

IA : souhaite une reconnaissance spéciale du poste de présidente qui implique un gros investissement.

ISG : les membres ont à cœur de reconnaître le travail effectué par le comité et de le rétribuer.

Réflexion à faire sur le fonctionnement de l'ARILS. (comité, comité élargi, commissions...)

IA évoque les formations possibles via le SSP auxquels les membres ont droit > allez consulter le site SSP rapidement quand vous recevez la brochure de formation du SSP.

ML et CR émettent un avis défavorable tout en soulignant que la proposition les touche beaucoup. Mais cela ne semble pas équitable pour d'autres membres qui en font aussi beaucoup. Les jetons semblent une bonne solutions et elles se disciplineront pour noter leurs heures.

> le vote sur cette proposition est donc abandonné

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Le rapport des vérificateurs (ISG, LG) est lu par ISG. Le rapport est joint en annexe. Remerciement à IA pour son travail.

7. Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité avec 1 abstention.

8. Élection des vérificateurs des comptes

Lorette (LG) continue encore 1 années, nomination nécessaire d'1 vérificateur et d'1 suppléant . Cindy (CG) est nommée vérificatrice, Claire (CC) suppléante

Vérificateurs des comptes pour année 2024 LG et CG

9. Mot du comité

ML s'excuse pour l'envoi tardif des différents rapports. Chacun/e a eu l'opportunité de lire les rapports envoyés, si besoin discussions au point 11.

CR et ML ont l'impression de ne pas déléguer assez, même si le comité élargi a été mis en place et que c'était positif. Réflexion sur le fait de relayer les tâches au comité élargi ou plus largement aux autres membres. Les membres du comité sont membres d'autres commissions aussi > apprendre à déléguer. Importance que le comité se centre sur la gestion des mails et relaie vers les commissions concernées.

Idée de dispatcher le travail et chaque membre ARILS doit se sentir libre de prendre les tâches à faire. Pourquoi pas imaginer que la gestion des mails (comité) tourne tous les 2 ans. Réflexion sur participation à l'ARILS et l'implication des membres, comment chacun peut contribuer à l'association.

À réfléchir d'ici la prochaine AG, où ML n'est pas sûre de continuer au comité.

CR (engagement pour 2 ans au comité) souhaiterait dans l'idéal laisser sa place dès maintenant ou aurait besoin de qqn pour l'aider car trop à gérer cette année.

10. **Décharge du comité**

Décharge du comité accepté à l'unanimité

11. **Tour des commissions Espace pour questions -réponses en lien avec les rapports envoyés)**

- a) **Formation d'interprète** (membres concernés : LG KP et MM) la commission contenait la formation des traducteurs sourds qui est terminée. Concernant une potentielle nouvelle formation d'interprète (au sein de la FTI > Master) suite au bachelor multilingue (qui se termine en juin 2024), rien de concret. ML constate qu'elle n'a pas envoyé le rapport de KP aux membres > sera joint en annexe. LG et MM vont se retirer de cette commission, la suite de la formation étant en partie gérée par Procom.
- b) **Site internet**
- c) **Défense métier**
- d) **Liaison BGD-ILISSI**
- e) **Equivalence**
 - CP demande pourquoi il figure sur le rapport qu'il n'y a pas de demande d'équivalence en cours alors que les membres sont au courant de la demande d'équivalence pour Sylvie Dubois engagée chez LECI.
 - BP explique que ce sera traité au point LECI.
 - ACPG : le rapport concerne l'année 2023, elle évoque le fait qu'une personne souhaite venir travailler chez Procom (arrivée automne 24 ou année prochaine) les membres ARILS seront informés dès que la date d'arrivée sera connue.
 - MP demande à préciser qui est membre du pool équivalence et évoque l'importance d'être suffisamment pour assurer la gestion des stagiaires équivalence > important de disposer de forces vives pour gérer les équivalences qui ne vont pas manquer d'arriver.
 - CDu évoque le fait que la procédure a été gelée et qu'il n'y a pas eu d'embauche pendant une année > nouvelle mouture mise en place après de long mois. Évocation du fait qu'Adrien Pelletier qui devait gérer la formation des candidats n'est plus là. Proposition que les candidats doivent avoir au minimum deux ans d'expérience est possiblement aussi un frein à de nouvelles embauches. Procom a compris et accepté ces arguments. BP mentionne que c'est pris en compte par Procom qui n'engage pas d'interprètes français sortis de formation.
 - Se tenir prêt car les demandes peuvent arriver soudainement.
 - CR : question sur les suisses qui seraient partis se former en France > la condition des 2 ans d'expérience ne s'applique pas dans ce cas là !.
 - Importance de mettre en avant les aspects positifs de l'équivalence et la plus-value que cela apporte pour les services et les clients.
- f) **Enquête santé**
- g) **Convivialité (annexe 11.g)**
- h) **EFSLI**

ML questionne sur les formations EFLSI à Turin > formation ouverte aux membres individuels de l'EFLSI. (ARILS est membres collectif, chaque ILS est libre de devenir membre individuel)

i) **Fonctionnement ARILS**

ISG souhaite qu'une réflexion de fond soit menée par rapport au fonctionnement de l'ARILS > souhait/attentes des membres, avenir de l'association. Pourquoi pas organiser une journée couplée à un événement convivialité cet automne pour évoquer tout cela et aussi évoquer la formation. MP évoque le fait que pour beaucoup de personnes ça ne fait plus de sens et ils ne voient plus l'intérêt à faire partie de l'ARILS > importance de prendre du temps pour discuter autour du sens que cela fait d'être membre.

12. **Élection des postes de commission à repourvoir**

a) **Commission formation continue**

ACPG fait le résumé des supervisions proposées l'année passée avec Mireille Delèze (annulé faut de participant). Importance de savoir si souhait des membres ARILS pour mettre en place qqch.

Évocation du fait que PROCOM a mis en place une formation continue (géré par Irène Strasly et Azra Beslagic) et veulent collaborer avec l'ARILS pour des formations communes > ACPG a dit à Azra que nous discuterions formation continue lors de l'AG et reviendrions vers Procom. (suite ??)

MP évoque le fait qu'il y avait déjà pas mal d'idées (l'ex commission formation continue a des idées en stock), problématique sur le peu d'inscriptions.

ML proposition de faire une journée à l'automne où cette thématique pourrait être évoquée. Question de savoir si on le fait sous la supervision de Mireille Delèze.

ISG : importance de se réunir entre nous, brainstorming comme première étape.

ML : Importance d'avoir qqn qui synthétise et gère les discussions. Personne extérieure pourrait être bien.

CC : besoin d'une journée pour poser les idées sur la table, échanger entre nous (ce qui n'est pas possible lors d'une AG), un de nous (ou coach) gère la journée et qui note les idées au tableau. Une fois clarifié prendre qqn d'extérieur pour voir quels éléments on développerait.

MP évoque que cette démarche a déjà été faite il y a 4 ans par le groupe... impression de tourner en rond.

ML propose de parler du fonctionnement de l'ARILS, pour la formation continue, ... être réalistes et voir qu'on a tous/toutes des contraintes.

EA demande à clarifier si on parle de formations continues ou de l'essence même de l'ARILS.

Apports de l'ARILS pour ses membres, sens de l'ARILS, Travail de fonds à faire lors d'une assemblée extraordinaire. Et de ne parler de Formation continue qu'une fois le sens de l'ARILS clarifié. Question autour de la nécessité ou pas d'être coachés pour cette étape.

CR propose de faire une Assemblée extraordinaire pour en parler.

Discussion autour des réunions en zoom ou présentiel ou en format dual.

CC propose de mettre en place système de garde pour les enfants.

LG proposition de réunir tout le monde sur demi-journée de réflexion autour de la formation continue et autre demi-journée autour du sens de l'ARILS et de pistes pour la suite.

ML : On pourrait alors proposer une première demi-journée cet automne, pour plancher à un prochain thème de formation continue qui nous motiverait, et prévoir aussi dans ce cadre des temps de pause pour avoir des discussions informelles autour de notre pratique, de l'ARILS... ça serait fait de manière informelle mais on peut imaginer d'avoir quand même un tableau ou coller des post-it avec des idées ou des remarques par exemple, et on verra ce qui émergera de là. Mais réfléchir à une prochaine formation continue semble plus rassembleur, c'est quelque chose de concret peut être plus susceptible de faire venir les membres.

> cette formule est retenue. Discussion sur les dates..

CC propose pourquoi pas de le faire en semaine.

CR demande s'il est possible d'imaginer une version présentiel et à distance, comme l'AG d'aujourd'hui. Pour elle c'est beaucoup plus compliqué s'il faut se déplacer, elle risque de ne pas pouvoir venir.

> prévoir la double modalité rajoute pas mal de contrainte (de lieu, technique, etc..). Pour la majorité des membres ça semble important de le faire en présentiel, sans ordi. Par contre on pourrait imaginer que ceux qui souhaitent participer mais ne peuvent pas venir transmettent leurs idées en amonts.

ML proposera un panachage de dates via un doodle.

b) Suppléance de Clarisse pour son poste au comité.

Si qqn motivé de reprendre son poste au comité, Clarisse pourrait se retirer.

Proposition d'envoi d'un mail à tous les membres.

ISG propose son aide pour des tâches de secrétariat.

CC dispose pour de l'aide ponctuelle.

Importance que le comité puisse relayer les infos et déléguer les tâches et suivi de certaines problématiques aux commissions afin de se décharger.

BP évoque que les membres des commissions ne se sentent pas forcément légitimes pour représenter l'ARILS dans son ensemble > difficile de prendre des décisions à 2 dans une commission.

> Les séances de « comité élargi » restent nécessaire pour les gros dossiers.

ML propose que comité élargi soit plus large... lorsqu'une grosse problématique se pose, envoyer un mail à tous les membres avec quelques dates proposées pour une discussion zoom, et ceux qui sont disponibles et motivés répondent présent.

> Cette idée est approuvée

13. Admission – démissions de l'ARILS

Démission de Philippe Wieland, et de Florence Treuthardt.

Démission de Marie-Jo Erb qui arrive à la retraite à la fin de ce mois, et qui démissionne, qui peine à se retrouver dans l'ARILS. Remerciements à Marie-Jo pour toutes ces années partagées.

14. Discussion suite à l'affaire LECI

Evocation de la situation LECI. Situation connue des membres.

Nouveauté : Sylvie Dubois que le comité a relancé a recontacté l'ARILS pour faire son équivalence. Thomas Viguié LECI a répondu il y a deux jours à l'ARILS qu'une rencontre était possible. (CC qui connaît Sylvie lui a dit que l'ARILS n'avait toujours pas reçu de réponse de LECI. Sylvie allait relancer Thomas).

ML évoque le retour de Procom suite à la proposition de rédiger un article concernant l'importance de l'équivalence. Article prêt à être diffusé sur le site internet de l'ARILS et de Procom.

Les questions qui se posent : Comment faire passer l'équivalence à Sylvie alors même que LECI n'est pas signataire de la procédure d'équivalence (Le nouveau règlement et convention d'équivalence sont signés par l'ARILS et PROCOM stipulent qu'en cas d'échec le contrat du candidat est résilié). LECI n'est actuellement pas signataire de la procédure et n'est pas tenue de faire appliquer ces conditions, le contrat de Sylvie est signé depuis des mois. L'ARILS n'a aucun moyen de contraindre LECI à rompre le contrat si l'équivalence échoue.

CDu propose d'ajouter une annexe au règlement d'équivalence en mentionnant le cas de figure au cas où ILS non Procom.

La question se pose dans des cas de figure comme celui-ci de qui va financer le travail de l'expert sourd qui supervise l'équivalence. Discussion autour du fait que c'est le service employeur qui doit prendre à sa charge ces coûts (anciennement et pour équivalence Procom formateurs LSF chez Procom qui assuraient les 3 jours de formation puis intervenants lors des examens pratiques)

ACPG évoque le fait qu'il y avait déjà eu proposition pour des interprètes non Procom (service de Diane) de faire l'équivalence... et que le groupe qui a mis en place nouvelle mouture avait imaginé qu'on serait confrontés à de nouveaux services... mais nous avons été pris de cours par LECI.

ACPG évoque la réponse de T Binggli au mail de l'ARILS au sujet de l'équivalence : positionnement inadmissible en tant que faïtière qui doit se soucier de la qualité des services pour les personnes sourdes.. ACPG a évoqué cela avec R Probst lors d'une séance et Procom évoquera cela avec FSS pour avoir position commune et défense de la procédure et de prestataires de qualité, reconnus.

[Importance de réfléchir à comment inclure une annexe pour pouvoir appliquer la procédure hors signataires de la convention, à valider par l'ARILS. Se mettre d'accord sur ce que l'ARILS veut.](#)

2 situations : LECI (urgence), et vision plus large pour d'autres potentiels services ou arrivée d'interprète indépendants qui souhaiteraient faire la procédure

Cdu : j'avais compris qu'il n'était pas possible de travailler comme indépendant.

ACPG mentionne que pour avoir droit à un statut d'indépendant en suisse il faut pouvoir justifier d'une clientèle et par rapport à l'OFAS montrer que diplôme équivalent/reconnus pour pouvoir facturer aux offices AI... Donc pas impossible mais plus compliqué.

CC dit que les indépendants français peuvent travailler et facturer leurs prestations en Suisse pour max 90 jours.

ACPG : Situation Sylvie Dubois à traiter de manière distincte car on a insisté pour qu'elle passe cette équivalence on ne peut pas dire maintenant que l'ARILS ne peut pas la lui faire passer !

ACPG propose que lors de la rencontre LECI, ARILS leur propose de signer la convention (tout comme Procom) afin d'avoir pour toute future embauche les mêmes conditions que pour l'embauche d'ILS chez Procom. (on verra s'ils acceptent). Rencontre à prévoir rapidement.

CDu évoque qu'on doit répondre car on a insisté pour que Sylvie passe son équivalence on ne peut pas maintenant dire qu'elle ne peut pas la passer dans la mouture actuelle > faire en sorte de mettre en place cette équivalence en sachant que conditions particulières. La nouvelle mouture d'équivalence ne prévoit pas de commencer une procédure avant l'été > ça nous laisse un peu de temps > [début de l'équivalence de Sylvie à prévoir à la rentrée](#)

Importance d'assurer le passage de l'équivalence > leur expliquer comment se passent les équivalences, financement expert. Experts LSF doivent être financés et coûts

chiffrés. L'ARILS devrait faire une liste de traducteurs sourds, formateurs LSF importance que ce soit des experts sourds de Suisse romande qui puissent fonctionner, contacter plusieurs personnes et voir les tarifs. Définir en termes de temps nécessaire et de coûts. L'employeur devrait payer les coûts de l'expert (3 jours et 2 sessions d'examen.) Évocation du fait que l'équivalence ait un coût. LG dit se souvenir des bienfaits et avantages de l'équivalence.

CC pense que la partie pratique et examen sont les parties compliquées et se demandent si l'évaluation devrait être pensée différemment ? Coordination des dates formateur, expert...

Cdu : si on change équivalence on doit tout refaire ce qui a été voté à la dernière AG.

ML propose une rencontre rapide pour LECI, rdv valide ce qui a été décidé avec comité élargi, réfléchir en amont aux coût de faire appel à un expert LSF suisse indépendant.

Commission équivalence s'occupe de voir qui se rend au rdv, comité transfère le mail et la commission s'organise pour la poursuite des réflexion sur les annexes (en demandant du renfort à d'autres membres si besoin).

Il faut que l'expert soit de Suisse romande. Expert pour la formation 3 jours. Prise en charge des coûts par le service pour les 3 jours de formation.

BP évoque le fait que lors des examens, il y a l'expert sourd LSF mais aussi les interprètes de l'ARILS présents.

Décision d'organiser une rencontre avec LECI > plusieurs membres ARILS (issus des commission relations extérieures ou commission équivalence) vont contacter LECI pour fixer cette séance (ML transfèrera le mail reçu de Thomas Viguière). BP ACPG et CDu Ok pour participer à une séance.

Réfléchir comment faire appliquer la clause résiliation contrat en cas d'échec pour tous (actuellement acceptée par Procom), important que les conditions s'appliquent pour tous. A vendre comme gage de qualité.

15. Divers

- Mail de Stéphane Gobert : Débat sur les traducteurs sourds. Mandat qui était à Procom pour les émissions ABE est passé en main de TXT qui mandate des traducteurs sourds > réfléchir à la collaboration entre traducteurs et ILS. À traiter lors d'une prochaine rencontre
- Carte de condoléances pour Claire Dunant qui a perdu son mari. Carte circule et sera envoyée. Merci à CD pour l'initiative.
- Courrier reçu de l'Office des statistiques par le comité. Enquête sur les conventions collectives de travail, demande d'accès aux informations de notre CCT > autorisation à publier des infos dans des publication et objectifs de recherche. Info protégées par le secret statistiques, anonymisées.... Délai au 31 mai concernant demande autorisation de publication. ACPG évoque que CCT concerne Procom et employés Procom. ML posera la question aux membres Procom.
- La date de la prochaine AG2025 sera fixée lors de la rencontre de cet automne.

La présidente clôt la séance à 12h15.

Pour le PV ACPG